



**Arrêté n°2024/DESUP/079 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire**

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12 à R.822-12-2 ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

Vu la circulaire ESRS2330038C du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral n°2023/DESUP/076 du 6 novembre 2023 relatif à la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2023/DESUP/075 du 24 novembre 2023 relatif à la date et aux modalités d'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/008 du 11 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°2023/DESUP/075 du 24 novembre 2023 relatif à la date et aux modalités d'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/006 du 17 janvier 2024 relatif à la constitution des listes électorales définitives pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/005 du 18 janvier 2024 relatif à la validité des listes de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/009 du 22 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°2024/DESUP/006 du 17 janvier 2024 relatif à la constitution des listes électorales définitives pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/004 du 22 janvier 2024 portant modification de l'arrêté n°2023/DESUP/076 du 6 novembre 2023 relatif à la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté rectoral n°2024/DESUP/007 du 22 janvier 2024 relatif à la composition des bureaux de vote électronique et du bureau de vote électronique centralisateur pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire ;

Vu le procès-verbal du 8 février 2024 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire ;

Vu la consultation de la commission électorale réunie le 9 février 2024 ;

**La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire,  
Rectrice de l'Académie de Nantes,  
Chancelière des universités**

**ARRÊTE**

**Article 1**

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique au titre du collège 1 (Loire-Atlantique, Vendée), les listes suivantes ont obtenu :

- Liste « Bouge ton CROUS, avec InterAsso Nantes et tes associations »  
1 601 voix soit 2 sièges
- Liste « Solidaires Etudiant-e-s : luttons contre les inégalités et la précarité ! »  
383 voix soit 0 siège
- Liste « UNI : la droite étudiante pour ta réussite ! »  
588 voix soit 1 siège
- Liste « UNION PIRATE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXTRÊME-DROITE »  
919 voix soit 1 siège
- Liste « Vote UNEF et ASSOS : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tout.es ! »  
393 voix soit 0 siège

**Article 2**

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes - Pays de la Loire organisées du mardi 6 février au jeudi 8 février 2024 par voie électronique au titre du collège 2 (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe), les listes suivantes ont obtenu :

- Liste « Bouge ton CROUS avec les assos étudiantes, l'AFJEM et la Fé2A ! »  
846 voix soit 1 siège

- Liste « La Cocarde Etudiante, l'alternative patriote »  
227 voix soit 0 siège
- Liste « UNI : La droite étudiante pour ta réussite ! »  
310 voix soit 0 siège
- Liste « Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »  
649 voix soit 1 siège
- Liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.t.es ! »  
753 voix soit 1 siège

### Article 3

Sont élus au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire au titre du collège 1 (Loire-Atlantique, Vendée) :

- Liste « Bouge ton CROUS, avec InterAsso Nantes et tes associations »  
Titulaires  
Antoine GRAFFIN  
Azénor McILROY  
Suppléants  
Thomas PINEAU  
Louise LENGLIN
- Liste « UNI : la droite étudiante pour ta réussite ! »  
Titulaire  
Luciana PIED  
Suppléant  
Mounir AIT OUARABI
- Liste « UNION PIRATE CONTRE LA PRÉCARITÉ ET L'EXTRÊME-DROITE »  
Titulaire  
Manon NOTA VALLET  
Suppléant  
Ritchy GRANDISSON

### Article 4

Sont élus au conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire au titre du collège 2 (Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe) :

- Liste « Bouge ton CROUS avec les assos étudiantes, l'AFJEM et la Fé2A ! »  
Titulaire  
Valentine GICQUEL  
Suppléant  
Andy HARAN



- Liste « Union Etudiante contre la précarité et contre l'extrême droite »

Titulaire

Nathan FLACHAIRE

Suppléant

Inès BEYRIE

- Liste « Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200 € par mois, le retour du repas à 1 € et des logements pour tou.t.es ! »

Titulaire

Benjamin BRIAND-BOUCHER

Suppléant

Anaïs GRIMAULT

### Article 5

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage dans les locaux et d'une publication sur le site du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire et sur le site internet du rectorat.

### Article 6

Le Directeur général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Nantes – Pays de la Loire et le Secrétaire général de la Région académique Pays de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 9 février 2024

**Katia BÉGUIN**

